

LE BIEN-ÊTRE AU SEIN DES LYCÉES

**CADRE DE RÉFÉRENCE
pour les SePAS, SSE et
internats scolaires**

CePAS

Centre psycho-social et
d'accompagnement scolaires

Sommaire

A. Historique	4
B. Orientations générales	5
Bien-être du jeune	5
Besoins fondamentaux	6
Droits de l'enfant	8
La participation – une vision axée sur le jeune en tant qu'acteur et partenaire aux côtés des adultes à l'école	8
Approche englobant tous les acteurs de l'école	10
C. La prévention – une mission commune des SePAS et SSE	10
Compétences socio-émotionnelles	11
Santé mentale	11
Digitalité et médias sociaux	12
Addictions	12
Violence et harcèlement scolaire	13
Santé affective et sexuelle	14
D. Missions spécifiques des services	15
Le SePAS	15
1. Informer les élèves sur les offres disponibles	15
2. Assurer la guidance psychologique et sociale des élèves et de leur entourage familial et favoriser leur résilience dans des situations psychosociales difficiles	15
3. Assister les élèves en situation de vulnérabilité, de discrimination ou de harcèlement et contribuer à la promotion du respect des droits des élèves	16
4. Mettre en place un accompagnement des élèves en risque de décrochage scolaire favorable à l'apprentissage et à la réussite scolaire en promouvant leurs ressources personnelles	17
5. Contribuer à améliorer les conditions de vie socio-économiques de l'entourage familial des élèves pour favoriser la réussite scolaire et accompagner les élèves dans les démarches relatives aux subventions scolaires	17
Le SSE	19
1. Conception et mise en oeuvre des activités d'éducation non formelle	19
2. Espace de rencontre « Jugendtreff »	19
3. Coordination de l'offre périscolaire et des séjours socio-éducatifs	19
4. Coordination des activités visant à impliquer les élèves dans la vie du lycée et les décisions les concernant, et à promouvoir une culture démocratique en milieu scolaire	20
5. Accompagnement de la mise en place des activités des comités d'élèves et des délégués de classe, et suivi du bon fonctionnement de ces structures de représentation	21



L'internat	22
1. Offrir des conditions de logement et de vie commune favorables à la réussite scolaire.....	22
2. Accompagner la transition vers la vie adulte et l'acquisition des compétences transversales nécessaires à la gestion de la vie quotidienne.....	23
E. Le rôle du CePAS et sa mission légale.....	24

A. Historique

Depuis 1948, le travail éducatif et psychosocial (EPS) dans les lycées a connu d'importantes évolutions. Initialement axé sur l'orientation scolaire et professionnelle, avec l'intervention de psychologues dans les services des lycées, il s'est étendu dès les années 1990 pour inclure des assistants sociaux et des éducateurs en adoptant une approche de plus en plus spécialisée et pluridisciplinaire.

La professionnalisation et la diversification du travail EPS en milieu scolaire ont été renforcées par l'adoption de la loi de 2017, qui a introduit les cellules d'orientation scolaire. Parallèlement, les missions des services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires (SePAS) ont été recentrées sur la santé mentale et les facteurs de protection du bien-être de l'élève. La création des services socio-éducatifs (SSE) par la même loi a engendré la systématisation de l'offre périscolaire avec une offre éducative non formelle, volontaire et bas seuil.

Le premier cadre de référence commun pour l'accompagnement psychosocial et l'offre périscolaire dans les lycées¹ a adopté une approche systémique (« whole school approach » en anglais) pour l'ensemble des offres des SePAS et SSE. Cette approche met l'accent sur la responsabilité de l'ensemble des acteurs scolaires – les enseignants, les équipes EPS, les directions, les élèves et les parents – pour assurer un mieux-être des jeunes à l'école.

Parallèlement, sur le plan mondial, les stratégies politiques en matière de santé mentale s'appuient de plus en plus sur le concept du bien-être holistique des jeunes. Ainsi, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) s'éloigne depuis les années 70 du paradigme de l'accès aux soins pour promouvoir une stratégie de prévention des maladies qui inclut l'aspect du bien-être. La santé n'est plus vue comme une simple absence de maladie ou d'infirmité mais englobe dès à présent des aspects plus vastes liés à la satisfaction de vie des jeunes et des adultes.

Par ailleurs, la pandémie a contribué à lever le tabou entourant la santé mentale et à encourager le discours public sur les thématiques du bien-être et de la santé mentale. Aujourd'hui, les missions des SePAS, SSE et internats scolaires s'articulent autour de la mise en place d'offres et de conditions qui favorisent le bien-être holistique à l'école.

¹ MENJE. (2018). Cadre de référence commun pour l'accompagnement psychosocial et l'offre périscolaire dans les lycées.

B. Orientations générales

Les missions générales des services EPS sont définies par la loi. La prestation des services EPS est assurée par des professionnels qui sont spécifiquement affectés aux services EPS des lycées, dont les SePAS, SSE et internats scolaires. Le chef de département EPS du lycée coordonne les équipes EPS. Le travail éducatif et psychosocial dans les lycées vise un objectif commun : le bien-être du jeune. Ce dernier ne peut être atteint que grâce à une approche concertée à l'échelle de l'école.

Bien-être du jeune

Selon les études scientifiques internationales, le bien-être a une dimension multifactorielle et il existe un consensus sur les éléments clés qui le déterminent.



Illustration des différentes dimensions du bien-être²

Pour donner aux jeunes au lycée des moyens d'agir sur leur bien-être, différentes dimensions du bien-être sont prises en compte, avec une attention particulière portée aux spécificités de la période de l'adolescence :

- **la dimension psychologique** concerne le sens que les jeunes donnent à la vie ainsi qu'à leur image de soi. Parmi les piliers du bien-être psychologique figurent l'estime de soi, la motivation intrinsèque, la résilience, l'auto-efficacité perçue, l'espoir et l'optimisme. Il est mis en péril par l'anxiété, le stress, la dépression, et la distorsion de l'image de soi et d'autrui.

- **la dimension cognitive** du bien-être des élèves a trait aux aptitudes cognitives dont ils ont besoin pour participer pleinement à la vie de la société d'aujourd'hui en leur qualité d'apprenants tout au long de la vie et de citoyens engagés. Elle inclut la capacité des élèves à mobiliser leurs connaissances académiques pour résoudre des problèmes, seuls ou en collaboration avec d'autres, et leur faculté de raisonnement, telle que la réflexion critique et la capacité d'adopter différents points de vue et perspectives.

² OCDE

- **La dimension sociale** du bien-être des élèves se rapporte à la qualité de leur vie sociale. Elle inclut les relations qu'ils entretiennent avec leur famille, leurs pairs et leurs enseignants, ainsi que leur satisfaction quant à leur vie sociale à l'école et leur sentiment d'appartenance à leur établissement scolaire. La qualité des relations sociales à l'école a un impact significatif sur le phénomène du harcèlement.

- **La dimension physique** du bien-être des élèves concerne leur état de santé physique et leur mode de vie, notamment leurs habitudes de consommation et leur niveau d'activité physique. Le bien-être revêt donc de multiples facettes qui ne peuvent être mesurées par des indicateurs uniques dans un seul domaine, par un seul service EPS ou par les seuls professionnels EPS. La mise en place d'activités qui visent à offrir aux jeunes le meilleur bien-être possible à l'école et qui leur permettent d'acquérir les compétences nécessaires pour une vie épanouie à l'âge adulte est une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire.

L'Union européenne et l'OCDE soulignent l'importance du bien-être :

« Les États membres [de l'Union européenne] s'accordent à dire que l'acquisition de connaissances académiques ne suffit pas à elle seule à permettre aux jeunes de jouer un rôle de citoyens actifs et de faire face aux réalités socio-économiques de leur vie, afin d'éviter les inégalités, la pauvreté, la discrimination, la marginalisation et l'exclusion. Au XXI^e siècle, l'éducation doit aller au-delà d'objectifs sectoriels étroits tels que la réussite scolaire. En outre, elle doit contribuer activement à la santé et au bien-être des enfants et des jeunes, dont les besoins en matière de santé mentale sont de plus en plus évidents et exigeants ».

Besoins fondamentaux

Le bien-être découle de la satisfaction harmonieuse des besoins physiques et psychiques des jeunes. Nous ne considérons donc pas le bien-être comme une finalité de l'école, mais comme une condition préalable à la réussite scolaire et au développement personnel et social du jeune.

Ainsi, les écoles contribuent au quotidien à mettre en place un cadre qui permet aux élèves de découvrir leur potentiel et de s'épanouir dans un environnement bienveillant.

Pour garantir la satisfaction des besoins, il est utile de se reporter aux différents niveaux décrits par Abraham Maslow dans sa pyramide des besoins. Maslow propose une théorie de la motivation basée sur les besoins fondamentaux des êtres humains.

³ Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture (2021). Une approche systémique et globale de la santé mentale et du bien-être dans les écoles de l'UE : résumé analytique. Office des publications. <https://data.europa.eu/doi/10.2766/164296>, p.5.

Pyramide des besoins selon Maslow

The diagram is a pyramid divided into five horizontal sections, each representing a level of Maslow's hierarchy of needs. From top to bottom, the levels are:

- Besoins d'accomplissement de soi:** Represented by icons of a paint palette, a musical keyboard, and a trumpet. The description is "s'épanouir, exprimer son potentiel, sa créativité, réaliser ses désirs."
- Besoins d'estime:** Represented by icons of a briefcase, a gold medal, and two hands shaking. The description is "estime de soi, reconnaissance, réussite, respect des autres."
- Besoins d'amour et d'appartenance:** Represented by icons of a construction worker, two hands holding a heart, and a group of four people. The description is "famille, amis, appartenance à un groupe ou une communauté."
- Besoins de sécurité:** Represented by icons of a house, a hospital bed, a house with a tree, and an ambulance. The description is "un toit, une chambre, un lieu sûr, un emploi stable, une assurance maladie, une retraite."
- Besoins physiologiques:** Represented by icons of a glass of water, a blue jacket, a bathtub, a heart with a pulse line, a shower head, a plate of food, and a water bottle. The description is "manger, boire, s'habiller, respirer, dormir, se laver."

Arrows indicate the flow from the base (physiological needs) up to the top (self-actualization).

- **besoin physiologique**, en garantissant une bonne qualité de vie, notamment en mettant à la disposition des élèves des activités et des infrastructures adaptées,

- **besoin d'appartenance**, en reconnaissant le jeune avant tout comme un individu à part entière sans le réduire à son statut d'élève, en lui accordant de l'importance et de l'attention et en lui offrant des espaces pour développer ses relations avec les autres,

- **besoin d'accomplissement de soi**, en offrant des espaces d'apprentissage non formels qui permettent au jeune de gagner en autonomie et de développer son autodétermination.

Droits de l'enfant

En 1993, le Luxembourg a ratifié la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. « Le bien-être et la protection de tous les enfants doivent être au centre de nos préoccupations et nous devons tout faire pour qu'il soit mis fin au maltraitement de l'enfant et pour que son traumatisme soit pris en charge aussi rapidement que possible et de façon adéquate. Toutes les procédures administratives et judiciaires doivent être guidées par l'intérêt supérieur de l'enfant et exécutées dans le respect le plus strict des dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels ⁵ ».

Les droits de l'enfant se présentent comme suit :

1. droit aux meilleurs soins de santé ;
2. droit à l'éducation ;
3. droit à la protection contre toutes les formes de violence ;
4. droit à la protection contre la discrimination ;
5. droit à l'intimité et à la protection de la vie privée ;
6. droit à vivre avec ses parents ;
7. droit à la participation ;
8. droit à la liberté d'expression ;
9. droit au repos, aux loisirs, aux activités récréatives, artistiques, culturelles, etc.

Ces droits constituent le fondement de la prise en charge EPS des élèves dans les lycées et orientent la vision globale du travail EPS. Il s'agit d'une approche systémique et globale qui garantit à l'élève un environnement propice à son développement et à son épanouissement, en lui assurant une éducation diversifiée et de qualité axée à la fois sur l'apprentissage scolaire et sur le bien-être social et émotionnel, avec des espaces sûrs et un climat positif, à l'abri du harcèlement, de la violence et de l'exclusion. Par ailleurs, les jeunes ont le droit de s'exprimer et de participer à toutes les décisions les concernant, y compris à l'école.

La participation – une vision axée sur le jeune en tant qu'acteur et partenaire aux côtés des adultes à l'école

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant stipule que :

« Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

⁵ Maltraitance du mineur-procédures à suivre par les professionnels de l'Enfance et de la Jeunesse, <https://men.public.lu/dam-assets/catalogue-publications/droits-de-lenfant/informations-generales/maltraitance-mineur-fr.pdf>

Si l'on part du postulat que le droit des élèves à l'expression et à la participation est un des piliers de la promotion de la santé mentale et du bien-être, les écoles secondaires ont un rôle clé à jouer dans le respect de ce principe.

Cette démarche s'inscrit dans le droit fil des concepts des droits de l'enfant et des droits fondamentaux. La participation est un des quatre articles fondamentaux de la CIDE, qui guide de façon transversale l'interprétation et la mise en œuvre des autres articles.

Dans l'article 12, les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Il s'accompagne d'autres articles concernant la liberté d'expression (art. 13), la liberté de pensée, de conscience et de religion (art. 14), la liberté d'association (art. 15), le respect de la vie privée (art. 16) et enfin l'accès à une information de qualité et adaptée aux enfants (art. 17). Les enfants se voient ainsi garantir au niveau international une série de droits leur permettant de participer activement et de manière informée à propos d'un grand nombre de domaines (éducation, justice, santé).

Toutefois, la participation est à mettre en relation directe avec le droit à la protection. En effet, pour participer, l'élève doit se sentir en sécurité ; l'un impacte positivement l'autre.

Le fait de disposer d'une voix représentative et de participer activement permet aux élèves de « s'approprier » leur environnement, de s'y identifier et de développer leurs compétences d'auto-efficacité et leur sentiment d'appartenance à la communauté.

Le modèle de la participation de la Commission européenne⁶ détermine quatre éléments clés de la participation des enfants et des jeunes :

- **l'espace** : proposer au sein des établissements scolaires des espaces sûrs et inclusifs permettant aux élèves de s'exprimer ;
- **la voix** : offrir aux élèves les moyens de mieux comprendre les enjeux pour qu'ils puissent se positionner de façon pertinente et exprimer leurs points de vue de manière efficace ;
- **l'audience** : s'assurer que les acteurs impliqués dans les décisions soient à l'écoute des points de vue des élèves, en mettant en place des plateformes, aussi bien au niveau local que national ;
- **l'influence** : intégrer le suivi et l'évaluation dans les processus de participation des élèves et garantir la transparence concernant les décisions prises et les motivations sous-jacentes. Les élèves doivent avoir la possibilité de fournir leur feedback.

La participation des élèves ne sera efficace que si les adultes de la communauté scolaire les reconnaissent comme des partenaires à part entière, capables de partager leur avis sur les politiques éducatives et de prendre part aux décisions. Pour y parvenir, il faut faire évoluer les relations entre les adultes et les élèves en développant au sein des lycées des partenariats démocratiques fondés sur l'égalité.

⁶ Commission européenne, 2007 https://commission.europa.eu/system/files/2022-12/lundy_model_of_participation_0.pdf

Approche englobant tous les acteurs de l'école

Une approche globale de l'école en matière de bien-être repose sur une action cohérente et collaborative de la communauté scolaire, conçue de manière stratégique et durable pour améliorer l'apprentissage, le comportement et le bien-être des élèves. Concrètement, le bien-être à l'école requiert la mise en place d'un climat où les élèves se sentent en sécurité, valorisés et respectés, où ils s'engagent activement dans les activités académiques et sociales, où ils cultivent une estime de soi positive et agissent en autonomie. Cette approche s'appuie sur la collaboration de tous les acteurs de l'école qui travaillent ensemble pour soutenir le bien-être des élèves.

« Les interventions en milieu scolaire visant à promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves ont plus de chances d'être efficaces si elles sont organisées dans le cadre d'une approche systémique et globale de l'école. Elles doivent également être bien mises en œuvre, intégrées dans le contexte scolaire et maintenues dans le temps. Une approche globale de l'école mobilise les diverses ressources de l'ensemble de la communauté scolaire, y compris la voix et l'engagement actif des élèves, du personnel, des parents, des professionnels et de la communauté locale, dans un effort de collaboration visant à promouvoir la santé mentale et le bien-être de l'ensemble de la communauté ⁷. »

Le travail sur le bien-être requiert une approche concertée globale qui implique l'ensemble des acteurs et services concernés.

Le plan de développement scolaire au sein des lycées prévoit la mise en œuvre d'une série de démarches thématiques, englobant notamment l'accompagnement psycho-social, l'éducation non-formelle et l'offre périscolaire et la participation des élèves. La loi accorde aux services SePAS, SSE et internats scolaires la mission de la coordination de la mise en œuvre des démarches respectives.

C. La prévention – une mission commune des SePAS et SSE

La prévention englobe les actions visant à prévenir le mal-être chez les adolescents et à renforcer leurs ressources et leur potentiel. Cette approche favorise la sensibilisation et l'acquisition des compétences personnelles et sociales nécessaires pour se protéger, limiter les risques de détresse et favoriser le développement socio-émotionnel et la santé mentale. La prévention considère les adolescents comme des acteurs responsables de leur propre développement, grâce aux relations qu'ils mettent en place dans leurs différents milieux de vie et aux ressources qu'ils mobilisent pour cultiver leur bien-être. Une telle approche à l'éducation a des effets positifs sur le climat scolaire et le bien-être personnel et collectif.

Bien que les programmes de prévention fassent partie intégrante des missions des SePAS et SSE, ils s'articulent autour de deux approches méthodologiques différentes, mais complémentaires : l'approche psychosociale et l'approche de l'éducation non formelle. Ces deux approches, même si elles utilisent des méthodes, des outils et des activités propres, visent le même groupe cible, à savoir les élèves du lycée.

Toute activité de prévention a pour objectif principal l'acquisition de compétences socio-émotionnelles.

⁷ Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, Simões, C., Caravita, S. et Cefai, C., A systemic, whole-school approach to mental health and well-being in schools in the EU : analytical report, Office des publications de l'Union européenne, 2021, <https://data.europa.eu/doi/10.2766/50546>

Compétences socio-émotionnelles

« Social and emotional education is the process by which children and adults acquire and effectively apply the knowledge, attitudes and skills necessary to understand and manage emotions, set and achieve positive goals, feel and show empathy for others, establish and maintain positive relationships, build resilience, and make responsible decisions. »

« Other terms used interchangeably include social and emotional learning, life skills, soft skills, and social and emotional skills. »

L'apprentissage socio-émotionnel est la pierre angulaire de toute approche de prévention à l'école est un élément crucial des interventions scolaires universelles. La recherche montre que les compétences sociales et émotionnelles sont essentielles à un développement positif et sain, qu'elles sont des indicateurs d'une bonne santé mentale et d'une vie épanouie à l'âge adulte, et qu'elles ont un impact majeur sur le comportement des jeunes dans leurs différents milieux de vie quand elles font partie intégrante des programmes de prévention scolaire. À ce titre, le temps et les lieux consacrés à la prévention et à la promotion du bien-être et de la santé mentale à l'école permettent de favoriser un développement scolaire efficace qui contribue à former et préparer les citoyens de demain.

Santé mentale

La santé mentale est définie comme un état de bien-être mental qui permet de faire face aux sources de stress de la vie, de réaliser son plein potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de participer activement à la vie sociale, familiale et scolaire.

La santé mentale ne se limite pas à l'absence de perturbations du bien-être mental, mais englobe un ensemble de facteurs qui contribuent au bien-être général et à la qualité de vie. La santé mentale et les troubles psychologiques représentent les deux extrêmes d'un même continuum sur lequel chaque individu évolue tout au long de sa vie en fonction des événements qu'il vit. Pour mieux comprendre et préserver cet équilibre, il est essentiel de mettre en lumière à la fois les facteurs de risque, qui augmentent la vulnérabilité face aux difficultés psychiques, et les facteurs de protection, qui renforcent la résilience et favorisent l'épanouissement personnel.

Les activités de prévention en matière de santé mentale s'articulent autour :

- des différents troubles mentaux et de leur impact sur la vie quotidienne ;
- des offres d'aide et de soutien.

L'objectif des programmes de sensibilisation est de déconstruire les tabous autour des troubles psychologiques et de lutter contre la stigmatisation des personnes qui en souffrent. La prévention dans le domaine de la santé mentale a un impact positif sur la motivation des élèves et leurs résultats scolaires, et renforce leur sentiment d'appartenance à la communauté scolaire. Elle constitue également un facteur clé dans la lutte contre le décrochage scolaire précoce.

⁸ ibid, p. 57

Digitalité et médias sociaux

L'utilisation des médias sociaux s'est largement répandue dans la société et encore plus parmi les jeunes. Les médias sociaux offrent aux jeunes un espace pour explorer leur identité, s'exprimer et tisser des relations sociales avec d'autres personnes. Les recherches portant sur les corrélations entre l'utilisation des médias sociaux et le bien-être produisent des résultats contradictoires, qui pointent généralement une légère influence négative. Selon la théorie moderne des effets des médias, l'impact des médias diffère d'une personne à l'autre et la sensibilité aux effets positifs et négatifs est influencée par divers facteurs personnels.

En matière de prévention, il convient d'analyser l'usage des médias sociaux et le type d'expériences vécues en ligne par les adolescents (qualité de l'utilisation), plutôt que la durée d'exposition aux médias sociaux (temps d'utilisation). En règle générale, les vulnérabilités des adolescents dans le monde hors ligne se manifestent aussi dans leur comportement en ligne. Par conséquent, les ressources dont disposent les adolescents dans leurs communautés hors ligne (telles que la famille ou les cercles d'amis) et les risques auxquels ils sont exposés hors ligne contribuent à expliquer leurs expériences en ligne, qu'elles soient positives ou négatives.

Les programmes de prévention ont pour but d'aider les jeunes à réfléchir à leurs habitudes de consommation et d'utilisation des médias sociaux. La réflexion critique sur les habitudes ne se limite pas à mesurer le « temps d'écran », mais comprend une analyse des motivations et des émotions éprouvées.

Addictions

La prévention des addictions cible à la fois les dépendances aux substances (licites et illicites) et les addictions comportementales (écrans, jeux de hasard, jeux vidéo ou addiction alimentaire). Elle vise à favoriser l'acquisition des compétences socio-émotionnelles nécessaires pour gérer au mieux les risques et instaurer des comportements de consommation sains.

Les objectifs sont de déconstruire les idées reçues concernant les substances et les addictions, de renforcer la confiance et l'estime de soi des jeunes, et de développer leur capacité à gérer le stress et à réguler leurs émotions. La prévention constitue également un levier important pour sensibiliser les jeunes aux dangers associés à la consommation et au trafic de drogues.

Il est primordial de définir avec précision les responsabilités des différents membres de la communauté scolaire ainsi que les règles et les mesures de soutien en place. Dans ce contexte, des coordinateurs de prévention des addictions sont nommés dans chaque lycée. Leur rôle est de faciliter la coordination des initiatives préventives et d'assurer la cohérence des actions au niveau national.

Violence et harcèlement scolaire

Une école bientraitante offre un environnement propice aux apprentissages scolaires, sociaux et éthiques, tout en garantissant un milieu de vie sain et sûr. Afin de répondre au besoin fondamental de sécurité à l'école et d'instaurer des pratiques bienveillantes au sein de la communauté scolaire, il est important de mettre en place des programmes structurés de prévention des violences, y compris le harcèlement scolaire.

Dans cette optique, l'approche de la « Bientraitance » vise, à travers des projets, des méthodes et moyens, à outiller les écoles afin de créer et maintenir un environnement bienveillant et sécurisé, en se basant sur différents axes. Ces axes regroupent :

- a) la définition d'un cadre et de règles connus par tous les acteurs de la communauté scolaire, y compris les parents, mais aussi l'accompagnement des comportements citoyens à l'école,
- b) l'apprentissage à la citoyenneté en intégrant le concept de justice réparatrice vis-à-vis des auteurs et des victimes,
- c) la participation des jeunes en tant qu'experts d'usage et aussi acteurs aux côtés des adultes,
- d) l'élaboration de formations proposées au personnel des établissements leur permettant d'être mieux outillés face à la gestion des violences.

De cette façon, toute la communauté scolaire ainsi que les parents sont informés et sensibilisés sur la manière de vivre dans une école bientraitante.

Dans ce contexte, la fonction du délégué à la protection de l'élève (DPE), nouvellement introduite au niveau de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées témoigne de l'importance qui est accordée à un environnement scolaire positif et sécurisé. Les missions du DPE peuvent être résumées de la manière suivante :

- 1° promouvoir le respect des droits de l'élève et prévenir toute forme de maltraitance et de danger ;
- 2° servir de soutien et être l'interlocuteur privilégié pour la communauté scolaire et les parents en matière de protection des élèves ;
- 3° informer et conseiller les professionnels sur la gestion des informations concernant le bien-être ou le mal-être des élèves et le signalement aux autorités si nécessaire ;
- 4° organiser des formations continues pour le personnel du lycée sur les droits de l'élève, la prévention et la protection contre toute forme de maltraitance et de danger allant à l'encontre du bien-être de l'élève.

Santé affective et sexuelle

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social. Elle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, de même que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sûres, sans coercition, discrimination et violence.

« L'éducation sexuelle et affective recouvre l'apprentissage des aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité. L'éducation sexuelle commence dès la petite enfance, et se poursuit à l'adolescence et à l'âge adulte. Elle donne aux enfants et aux jeunes, en fonction de leur âge et de leur niveau de développement, les informations, les compétences et les attitudes qui leur permettent de comprendre leur sexualité et d'en jouir, d'avoir des relations sûres et satisfaisantes, et d'assumer la responsabilité de leurs propres santé et bien-être sexuels, tout comme de la santé et du bien-être sexuels des autres. L'éducation sexuelle permet aux enfants et aux jeunes gens de faire des choix qui améliorent leur qualité de vie et contribuent à une société bienveillante et équitable . »

Dans le contexte scolaire, les activités de prévention sont menées par les SePAS et SSE en étroite collaboration avec les différents acteurs de la communauté scolaire. La collaboration avec des acteurs externes spécialisés dans la promotion de la santé affective et sexuelle constitue un pilier majeur.

⁹ Harden, K. P. (2014). A sex-positive framework for research on adolescent sexuality. *Perspectives on Psychological Science*, 9(5), p. 455-469.

D. Missions spécifiques des services

Le SePAS

Les missions du service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) sont définies par la loi.

En offrant un espace de confiance où les élèves peuvent partager leurs préoccupations en toute confidentialité, le SePAS vise à soutenir les élèves dans leur développement personnel, social et scolaire. Il accompagne ceux qui rencontrent des difficultés psycho-sociales et se trouvent dans des situations de vulnérabilité ou de discrimination.

1. Informer les élèves sur les offres disponibles

Le SePAS informe et sensibilise la communauté scolaire à propos des divers services proposés et des modalités pratiques afin de les rendre plus accessibles aux élèves. Mettre les informations sur les différents droits et aides à la disposition du plus grand nombre est une priorité importante. Dans sa fonction de passerelle, le personnel des SePAS informe les enseignants et le personnel des écoles sur les formes de soutien offertes.

Les conditions d'octroi des aides ainsi que les voies de recours et les mécanismes de plaintes doivent être transparents et portés à la connaissance des jeunes. Des informations concernant les mesures d'aide disponibles en cas de signalement ou de plainte ainsi que les procédures judiciaires associées, doivent également être fournies en cas de besoin.

2. Assurer la guidance psychologique et sociale des élèves et de leur entourage familial et favoriser leur résilience dans des situations psychosociales difficiles

La promotion du bien-être en milieu scolaire et la prise en charge psychologique et sociale des élèves demeurent des axes prioritaires, tant dans le domaine de la prévention que dans celui de l'intervention.

Au niveau individuel

Une guidance psychologique et sociale peut être mise en place lorsqu'un élève est confronté à un problème et ne dispose pas des compétences ou des moyens et ressources pour y faire face. Une prise en charge de l'élève est définie au cas par cas et selon ses besoins. Il est important de comprendre la complexité des situations et de veiller à ce que les intérêts, les besoins et les droits de l'enfant soient respectés à chaque étape du processus de prise en charge. Dans ces contextes, les membres des SePAS impliqués doivent instaurer des synergies de collaboration efficaces avec les services et les professionnels compétents.

Les membres du SePAS sont tenus au secret professionnel, qui s'applique à l'ensemble des informations dont ils prennent connaissance dans le cadre de l'exercice de leur profession. La confidentialité doit être respectée, sachant qu'elle dépend du contexte des pratiques professionnelles et des offres d'aide proposées par les services. Les professionnels ont l'obligation de respecter les lois et les réglementations en matière de confidentialité, de protection des données et de vie privée.

Les motifs de consultation ne doivent pas être évalués uniquement en fonction de l'élève. Outre l'individu, le SePAS prend en compte différents facteurs, tels que la classe, l'école, les enseignants, les parents, la famille, le groupe de pairs et le quartier.

Pour explorer les systèmes et les modèles de comportement, une attention particulière est accordée aux évolutions dans le temps, ainsi qu'aux différentes perspectives des différents acteurs et parties prenantes, y compris à leurs interactions. Les rôles de l'ensemble des participants, leurs motivations, leurs ressources, leurs comportements et leur impact sur les autres doivent être reconnus et pris en compte.

Le SePAS fait office de passerelle entre l'école et les acteurs externes et offre sur place une aide et des conseils aux adolescents et à leurs familles qui font face à des problèmes sociaux ou personnels. Il aide les écoles et les parents à détecter suffisamment tôt les problématiques psycho-sociales qui impactent la réussite scolaire du jeune et à prendre des mesures adéquates.

Les parents jouent un rôle crucial dans le développement de l'apprentissage des enfants et des jeunes et leur implication est souvent requise dans toute prise en charge de l'élève.

Au niveau collectif

Une situation de crise en milieu scolaire désigne une rupture d'équilibre due à un événement qui impacte plus ou moins gravement la communauté scolaire et provoque de vives réactions auprès de ses membres.

Il existe plusieurs types de crises, selon l'élément déclencheur et l'ampleur des répercussions, tant sur le plan individuel que structurel. Il peut s'agir d'accidents, de décès, de suicides, de menaces à l'intégrité physique des personnes (alerte à la bombe ou amok), de climats de tension ou de forte agressivité (harcèlement, vandalisme ou conflits) ou de crises sociétales (en rapport avec la santé, l'écologie, la guerre ou les réfugiés) pouvant affecter le climat scolaire.

Les équipes SePAS jouent un rôle de première ligne pour identifier les besoins de la communauté scolaire et mener à bien des interventions. Les interventions mises en place évitent des conséquences potentiellement néfastes pour la santé physique et mentale des membres de la communauté scolaire. Pour mener à bien leurs interventions, les équipes ont la possibilité de se former spécifiquement à l'accompagnement de crise auprès du GAP (Groupe d'accompagnement psychologique du CePAS). Elles peuvent ainsi organiser des groupes de parole sur les thématiques du deuil et accompagner les personnes vulnérables ou en difficulté après un événement potentiellement traumatique.

3. Assister les élèves en situation de vulnérabilité, de discrimination ou de harcèlement et contribuer à la promotion du respect des droits des élèves

Le travail du SePAS s'aligne sur les objectifs de l'aide à l'enfance et à la jeunesse. Il encourage l'intégration des enfants et des adolescents à l'école. En collaboration avec le corps enseignant et les parents, le SePAS soutient les élèves et, si nécessaire, les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.

Le SePAS soutient les acteurs de la communauté scolaire pour identifier, constater et gérer en amont des problématiques sociales qui menacent la réussite scolaire des élèves ou entravent le bon déroulement de l'enseignement.

Grâce à des échanges confidentiels avec les jeunes, le SePAS est en mesure de détecter rapidement et de manière différenciée les signes de danger et de risque, de les reconnaître et de les évaluer. Il est un des premiers interlocuteurs quand un risque pour l'enfant est suspecté ou que son bien-être au sein de l'école est menacé.

Le SePAS participe au développement des concepts de protection à l'école. L'approche repose sur le respect et la promotion des droits de l'enfant et des jeunes, en particulier l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la participation et la non-discrimination, tels que formulés dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

4. Mettre en place un accompagnement des élèves en risque de décrochage scolaire favorable à l'apprentissage et à la réussite scolaire en promouvant leurs ressources personnelles

Avec les objectifs de la stratégie de Lisbonne (2000-2010) est né le discours autour de la prévention du décrochage scolaire en vue d'une économie de la connaissance ¹⁰ au sein de l'Union européenne. Le décrochage scolaire est le résultat d'un processus lent qui trouve son origine dans un décrochage cognitif précoce et se joue dans l'interaction entre les élèves et l'institution scolaire. Le climat scolaire et les phénomènes de stigmatisation ainsi que l'orientation sont d'importantes variables à prendre en considération. Pour favoriser le maintien scolaire, il faut identifier et atténuer les facteurs de risque du décrochage scolaire. Cela suppose d'analyser et de limiter les obstacles qui entravent la réussite, qu'il s'agisse de difficultés scolaires, de mal-être psychologique, du manque de soutien familial ou d'un environnement scolaire peu inclusif. En parallèle, la mise en place d'actions de prévention adaptées permet de favoriser un cadre propice à l'engagement et à la motivation des élèves.

Au Luxembourg, les activités de remédiation se sont concrétisées dans les lycées, notamment avec la mise en place des classes mosaïques¹¹ et le développement d'une approche globale au lycée auquel les SePAS prennent activement part.

5. Contribuer à améliorer les conditions de vie socio-économiques de l'entourage familial des élèves pour favoriser la réussite scolaire et accompagner les élèves dans les démarches relatives aux subventions scolaires

Accès aux droits économiques, sociaux et culturels

L'inclusion sociale est une approche qui attache de l'importance à la diversité et cherche à garantir l'égalité des droits et des chances en créant les conditions propices pour que tous les membres de la société puissent participer pleinement et activement. L'objectif de l'inclusion sociale à l'école incite à réfléchir à la réduction des inégalités sociales à l'école, qu'elles soient d'ordre social, économique ou culturel, et à la prise en charge des problèmes liés à la précarité des jeunes.

Une subvention annuelle pour les ménages à faible revenu permet aux familles défavorisées de couvrir les frais de scolarité de leurs enfants et assure aux élèves un repas chaud gratuit à la cantine scolaire.

La subvention du maintien scolaire permet à des élèves majeurs en situation de détresse psychosociale contraints de vivre seuls d'accéder à un logement et de couvrir leurs frais de vie et de logement. Cette mesure permet aussi aux élèves concernés de poursuivre leurs études, malgré des événements difficiles qui surviennent dans leur parcours personnel et les poussent à se loger en dehors du domicile familial.

¹⁰ Commission européenne. (2020). Europe 2020. A European strategy for smart, sustainable and inclusive growth. Accessible en ligne.

¹¹ MENJE. (2019). Rahmenkonzept Fördreklasse Mosaik. Prävention von Schulverweigerung durch individuelle Förderung. Accessible en ligne.

Travail en réseau

Le travail en réseau est au centre des préoccupations du SePAS. Si une école souhaite contribuer à réduire les inégalités sociales, les difficultés d'apprentissage et le mal-être des élèves, elle doit renforcer sa coopération avec les acteurs externes. Cela vaut tant pour les différentes institutions d'aide à la jeunesse et le pouvoir judiciaire que pour les services de loisirs et de culture. Un bon réseau externe permet de mettre en place des mesures d'aide précoces et efficaces et d'orienter rapidement et facilement les enfants et leurs familles.

Ainsi, à titre d'exemple, l'intervention de la Direction de la Santé, en particulier du service de la médecine scolaire, permet de détecter et de transmettre toute information préoccupante qui concerne la santé de l'élève et a un impact sur sa scolarité et sa santé. Ensuite, un accompagnement et une prise en charge adéquate sont mis en place. Le Projet d'accueil individualisé (PAI) vise à améliorer l'accompagnement et l'intégration des élèves qui sont atteints d'une maladie chronique ou présentent des besoins de santé spécifiques durant l'accueil à l'école. Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus d'administrer, le cas échéant, les soins d'urgence prescrits par le médecin de l'élève et consignés dans le PAI.

Le SSE

Les missions du service socio-éducatif sont définies par la loi.

Le travail socio-éducatif à l'école (« school youth work » en anglais, « Schuljugendarbeit » en allemand) est une démarche novatrice qui privilégie l'autonomie et la responsabilité personnelle des jeunes. Cette approche vient compléter les méthodologies éducatives qui s'appuient sur des programmes scolaires fixes et des objectifs formels d'apprentissage. Elle favorise un cadre éducatif ouvert et adaptable, sans programmes ni buts prédéfinis, l'objectif principal étant d'accompagner les jeunes dans l'expression libre de leur potentiel et de contribuer à leur développement intégral et holistique.

Le savoir-faire des SSE se situe sur le plan du développement des compétences et l'épanouissement personnel, et se fonde sur une approche professionnelle proactive envers les jeunes, la création de liens avec eux sur une base volontaire et la participation à des activités éducatives non formelles. En créant des espaces de rencontre libres au sein d'un système scolaire fortement structuré et en promouvant une posture professionnelle non hiérarchique, le travail socio-éducatif vise à tisser un lien significatif entre les sphères de l'éducation formelle et non formelle.

1. Conception et mise en œuvre des activités d'éducation non formelle

Les activités d'éducation non formelle au sein des lycées sont des démarches pédagogiques essentielles visant à enrichir les processus d'apprentissage et de développement personnel au-delà des limites imposées par les plans d'études standardisés et les configurations de classe habituelles. Elles constituent un pilier central du travail socio-éducatif à l'école, en offrant un espace propice au développement intégral des élèves. Ces initiatives reconnaissent et valorisent les besoins physiques, psychologiques, émotionnels et sociaux des jeunes en instaurant un cadre d'apprentissage centré sur l'évolution personnelle.

En intégrant ces différentes perspectives théoriques, les activités d'éducation non formelle au sein des lycées favorisent une approche centrée sur l'apprenant, une participation volontaire et un engagement actif. Elles contribuent à créer une communauté scolaire dynamique et épanouissante.

2. Espace de rencontre « Jugendtreff »

Un espace de rencontre pour les jeunes transcende la simple notion d'un lieu de rassemblement. Il désigne une plateforme où la créativité et les aptitudes sociales des jeunes peuvent être développées. Il est primordial de reconnaître le cadre pédagogique qui structure ce lieu. Un tel espace ne doit pas être perçu uniquement comme un lieu d'interaction sociale, mais plutôt comme un environnement dédié à l'apprentissage et au développement personnel des jeunes.

L'emplacement de cet espace est un facteur crucial. Il est recommandé de choisir un endroit facilement accessible par les élèves. La création et l'évolution d'un espace de rencontre pour les jeunes au sein des établissements secondaires exigent une démarche intégrée et coordonnée visant une amélioration continue pour faire de ce lieu un composant essentiel et dynamique de la vie scolaire.

3. Coordination de l'offre périscolaire et des séjours socio-éducatifs

Dans le cadre d'une collaboration étroite avec les divers membres de la communauté scolaire, il est essentiel de développer et d'implémenter un large éventail d'activités périscolaires. Cela englobe l'organisation et la mise en œuvre d'initiatives éducatives au-delà des horaires scolaires habituels, y compris des sorties pédagogiques, avec ou sans hébergement, réalisées en partenariat avec des entités externes. L'ambition derrière ces initiatives est de fournir aux élèves des occasions pour élargir leurs horizons et renforcer leurs compétences sociales, culturelles et académiques, tout en leur permettant d'explorer leurs centres d'intérêt et de réaliser leur potentiel.

Il est important que les élèves puissent partager leurs ressentis pour mieux adapter les activités à venir à leurs attentes et besoins. En outre, il est primordial de veiller à ce que tous les élèves aient accès à ces activités, qui doivent refléter une large gamme d'intérêts et de milieux socioculturels dans un esprit d'inclusion et de diversité.

4. Coordination des activités visant à impliquer les élèves dans la vie du lycée et les décisions les concernant, et à promouvoir une culture démocratique en milieu scolaire

Le développement d'une culture scolaire démocratique est un enjeu fondamental des écoles. Pour ce faire, l'école doit être en mesure d'offrir aux élèves des opportunités d'apprentissage et leur permettre de participer à tous les niveaux, que ce soit dans le quotidien scolaire, dans l'enseignement ou au sein des structures scolaires institutionnalisées. « Dans cet objectif, il est utile de disposer d'un modèle d'éducation à la démocratie et d'une pratique scolaire qui enracinent systématiquement la culture scolaire démocratique et participative dans la vie quotidienne de la communauté scolaire et qui soient portés et organisés par celle-ci¹²».



Même si la participation des élèves relève du ressort des professionnels du SSE, elle ne peut s'envisager que dans le cadre d'une approche globale de l'école, en considérant les élèves comme des partenaires et des acteurs à part entière de la communauté scolaire.

Les élèves doivent pouvoir s'exprimer et échanger sur de nombreux sujets. Que ce soit entre pairs ou avec des adultes, il est essentiel qu'ils puissent trouver à l'école des moments, des lieux et des interlocuteurs adultes pour pouvoir exprimer leurs points de vue, mais aussi leurs émotions, tout en apprenant à écouter ceux des autres. Au-delà de la question de leurs droits, l'enjeu pour les élèves est d'apprendre à collaborer avec les autres, de résoudre des conflits, et, plus globalement, d'apprendre à privilégier l'intérêt collectif sur les intérêts individuels.

¹² Prof. Dr. Matthias Busch, Sciences politiques, Université de Trèves, mateneen 1 – Vers une école démocratique. Accessible en ligne.

Ces éléments font partie intégrante de la mission de l'école de former des citoyens actifs.

Ces espaces de participation s'étendent à différents niveaux, de la salle de classe au conseil d'éducation, durant les temps formels et non formels, et doivent pouvoir s'articuler entre eux pour que la voix des jeunes puisse peser sur les débats et les décisions.

5. Accompagnement de la mise en place des activités des comités d'élèves et des délégués de classe, et suivi du bon fonctionnement de ces structures de représentation

Les lycées sont tenus d'organiser un système de représentation et de délégation pour les élèves, que ce soit au niveau de la classe avec la fonction de délégué ou plus largement pour le bien commun au sein de la communauté scolaire, à travers des comités des élèves.

Le SSE joue un rôle essentiel auprès des enseignants, notamment des régents, pour promouvoir la participation en classe. Grâce à des outils propres à l'éducation non formelle et à la participation, il peut soutenir les enseignants dans l'instauration d'un climat de classe favorable au bien-être, à l'expression des élèves et au développement de l'action collective, comme le conseil de coopération (« Klassenrat » en allemand).

Le comité des élèves, élu tous les deux ans lors des années paires, porte la voix des élèves et défend leurs droits et intérêts au sein de la communauté scolaire. Il intervient dans différents espaces institutionnels au sein desquels il garantit leur représentation. Il assure aussi le lien avec les différentes parties prenantes, telles que les enseignants, les autres professionnels éducatifs et psychosociaux, la direction et les parents.

Cette approche repose sur une volonté de la communauté scolaire de reconnaître les élèves comme des acteurs clés et de leur offrir des espaces de concertation pluridisciplinaires et intergénérationnels qui respectent les principes démocratiques et permettent aux élèves d'apprendre l'action collective, de mieux comprendre le fonctionnement de l'école, de participer activement à la gestion des conflits et à la résolution des problèmes, et de construire des relations avec leur environnement, notamment avec les parents.

L'internat

Les missions des internats sont définies par la loi.

L'internat scolaire offre à chaque jeune la possibilité de vivre sa scolarité dans un cadre favorable à son bien-être et à sa réussite scolaire. Les équipes éducatives accompagnent les jeunes dans leur quotidien et proposent de façon temporaire un environnement complémentaire au cadre familial.

L'âge des élèves accueillis dépend de l'offre scolaire proposée par les établissements scolaires publics de rattachement : enseignement secondaire, formation professionnelle ou filière internationale.

Les motivations pour intégrer un internat sont variées :

- projet de l'établissement, infrastructure ou offre scolaire proposée (filière ou projet spécifique) ou distance avec le lieu d'habitation,
- conditions de vie et de logement peu favorables à la réussite du jeune et/ou contraintes liées à l'activité professionnelle des tuteurs légaux,
- difficultés rencontrées par les tuteurs légaux en ce qui concerne l'encadrement du parcours scolaire de l'enfant,
- besoin d'émancipation des jeunes ou possibilité de vivre des relations plus apaisées avec le milieu familial,
- désir de faire l'expérience de la vie en collectivité,
- scolarisation de jeunes en situation de handicap ou présentant des besoins spécifiques.

Il est important de noter que l'adhésion des jeunes au projet d'intégration de l'internat est une condition nécessaire.

L'internat scolaire, à travers son projet éducatif et son organisation, contribue au quotidien à créer des situations permettant aux élèves de découvrir leur potentiel et de s'épanouir dans un environnement bienveillant et adapté à leurs besoins.

1. Offrir des conditions de logement et de vie commune favorables à la réussite scolaire

L'internat est avant tout un lieu de vie pour les jeunes qui y sont hébergés la semaine. Il offre un cadre de vie attrayant et structurant, et dispose d'un projet pédagogique et éducatif qui vise à améliorer la réussite scolaire tout en proposant des activités valorisantes pour les jeunes. La vie quotidienne est donc une alternance de moments collectifs et individuels, de travail et de repos, et de loisirs.

L'internat, trait d'union entre l'école et la famille

Pendant la période de l'adolescence et en raison de leur éloignement familial, les jeunes peuvent éprouver le besoin de trouver une réponse à leurs besoins affectifs. L'internat agit comme relais du cadre familial, et, en ce sens, les professionnels doivent être particulièrement attentifs à ce besoin. La communication entre les professionnels de l'internat et la famille est essentielle.

L'internat, un cadre structurant qui rassure

C'est par la ritualisation de temps collectifs et individuels structurants (lever, petit déjeuner, devoirs, activités, temps libre, dîner ou encore coucher) que les équipes éducatives mettent en place avec les jeunes un environnement stable et rassurant.

En fonction du projet d'établissement et de leur organisation, certains internats contribuent activement à créer des conditions favorables à la mise à contribution des jeunes et à la réalisation de leurs devoirs. Sans se substituer aux enseignants, il s'agit d'offrir des espaces et d'accompagner les jeunes, y compris en repérant d'éventuelles fragilités qui nécessitent une intervention spécifique de l'école. Forts d'une meilleure compréhension des forces et des fragilités des jeunes, les professionnels proposent un lieu de travail adapté, une présence pour les devoirs à domicile ainsi qu'une structure temporelle avec des horaires de travail fixes. En ce sens, l'internat facilite les apprentissages des élèves.

2. Accompagner la transition vers la vie adulte et l'acquisition des compétences transversales nécessaires à la gestion de la vie quotidienne

À l'internat, le jeune est reconnu avant tout comme une personne à part entière sans être réduit à son statut d'élève. Il évolue dans un contexte qui n'est pas son environnement familial, ce qui le confronte davantage à la vie collective et à un autre espace de socialisation. Cette réalité engendre chez le jeune une prise de conscience de soi façonnée par le rapport qu'il entretient avec les autres. L'internat est un lieu où il apprend à la fois à vivre seul, mais aussi à collaborer avec les autres. C'est donc une expérience sociale particulièrement enrichissante qui l'aide à se construire, mais aussi à se forger une place dans la société.

L'accompagnement vers l'autonomie est un processus lent qui se déroule en interaction avec l'environnement du jeune. Il s'agit donc d'apporter au jeune le soutien nécessaire pour qu'il puisse établir et maintenir des relations qui lui sont essentielles pour satisfaire ses besoins relationnels et d'appartenance. Le lien entre l'internat et la famille revêt une importance cruciale, car l'environnement familial représente, dans la plupart des cas, une ressource et un soutien significatif pour le jeune dans son processus d'autonomisation vers l'âge adulte.

Ce processus s'inscrit dans une dynamique à la fois individuelle et collective où le jeune développe sa capacité à gérer les tâches du quotidien pour lui-même, mais aussi pour la communauté, en interaction avec les autres. Il lui permet, sur le long terme, de développer les compétences nécessaires à la gestion de ses projets, de ses relations et de sa vie quotidienne, tout en renforçant son autodétermination.

Ces compétences ne peuvent se développer qu'au fil des expériences vécues dans le quotidien et

nécessitent un cadre bienveillant et des relations de confiance avec les adultes et la communauté au sens large. Cette confiance permet au jeune de renforcer son identité et sa capacité à entrer en relation avec les autres.

La prise de responsabilité dans des projets ou la participation active aux activités du quotidien constituent une source de valorisation et de reconnaissance. Elles permettent au jeune de réaliser des apprentissages qu'il pourra appliquer à d'autres situations ou contextes.

E. Le rôle du CePAS et sa mission légale

Selon la loi du 30 juin 2023 portant modification de la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant organisation du Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires, le personnel du SePAS, du SSE et de l'internat est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du CePAS. Avec l'adaptation de la loi en 2023, les missions du centre ont été précisées en ce qui concerne la mise en pratique de l'autorité fonctionnelle.

Les missions du CePAS en matière d'accompagnement psychosocial des élèves, d'éducation non formelle, d'offre périscolaire et de participation des élèves dans le contexte de la démarche des lycées sont les suivantes :

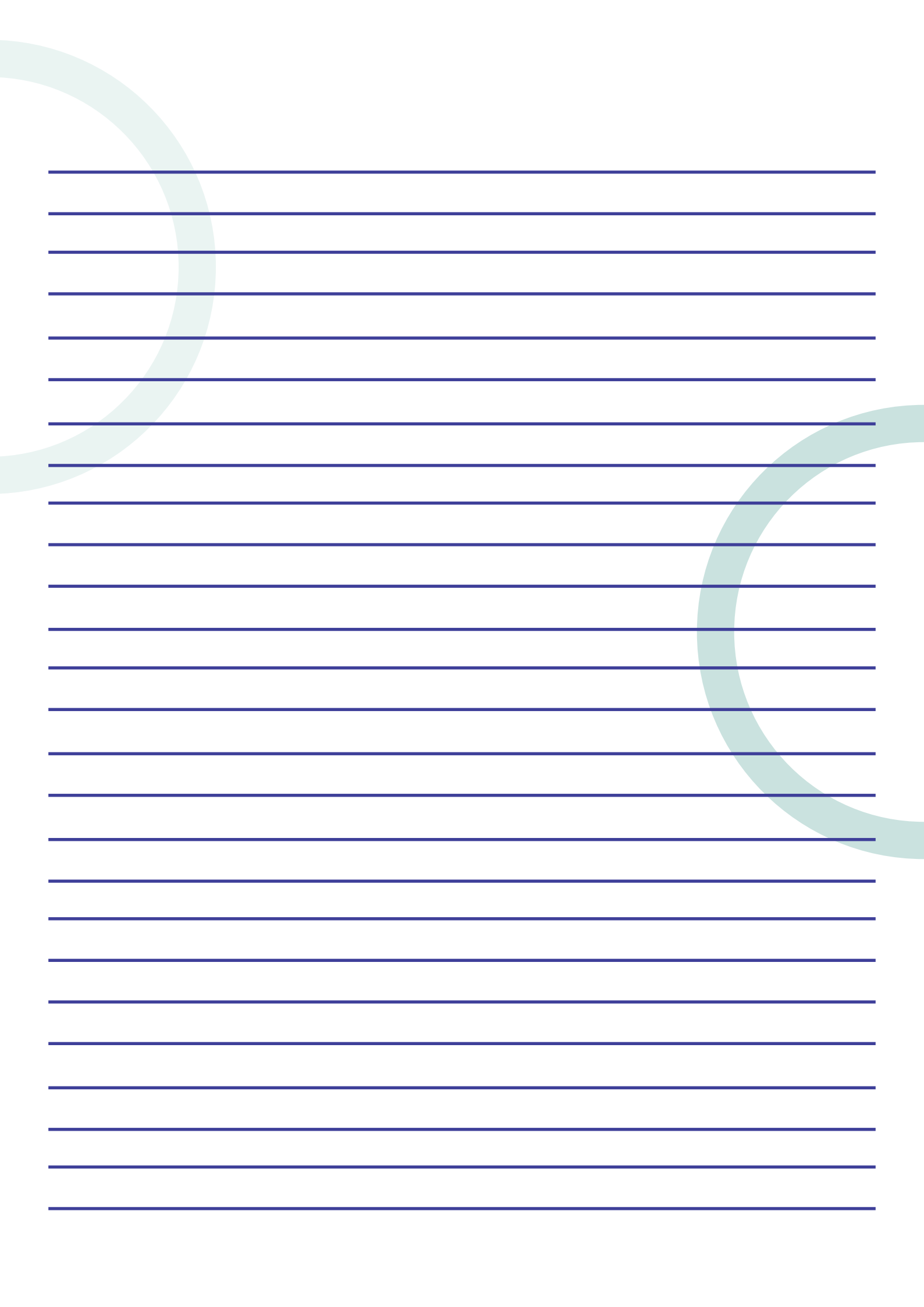
Missions légales

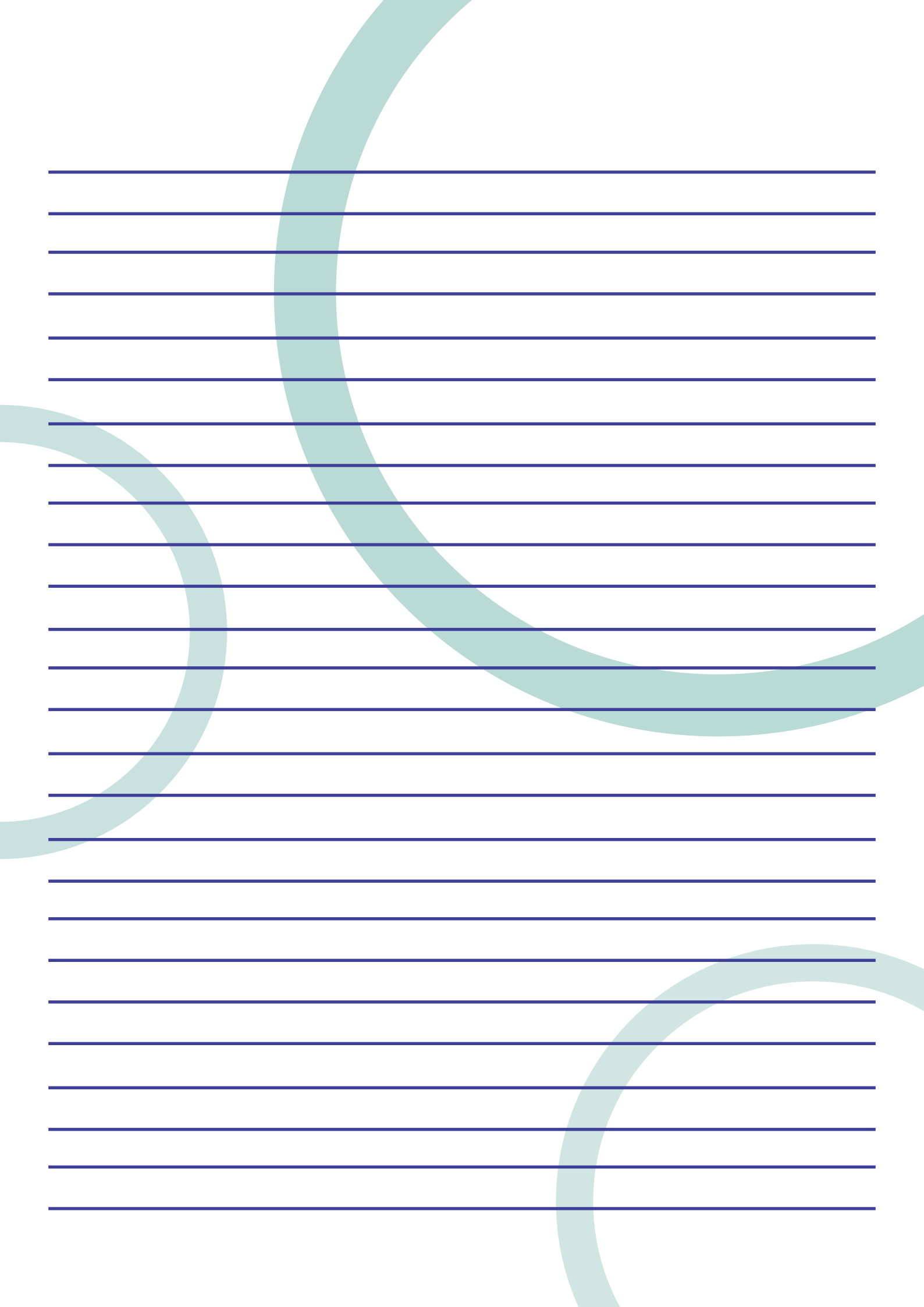
- 1. élaborer les cadres de référence relatifs à l'accompagnement psychosocial des élèves, à l'éducation non formelle et à l'offre périscolaire, ainsi qu'à la participation des élèves,**
- 2. rédiger un rapport annuel sur l'accompagnement psychosocial des élèves, l'éducation non formelle et l'offre périscolaire, ainsi que sur la participation des élèves, sur base des données fournies par les lycées,**
- 3. contribuer à l'élaboration des lignes directrices ministérielles en matière du bien-être, de la santé mentale, de l'éducation non formelle, de l'offre périscolaire et de la participation des élèves et être en charge du suivi et de la documentation de leur mise en œuvre,**
- 4. contribuer à l'élaboration de recommandations en matière de gestion du personnel éducatif et psychosocial,**
- 5. élaborer des recommandations à l'attention du ministre et des lycées dans le contexte du contrôle et du développement de la qualité des services,**
- 6. organiser des réunions de concertation avec les directeurs des lycées et les services,**
- 7. contribuer à l'offre de formation initiale et continue, ainsi qu'à la définition des stratégies de formation du personnel éducatif et psychosocial des services et des enseignants y détachés, en collaboration avec l'Institut de formation de l'éducation nationale.**

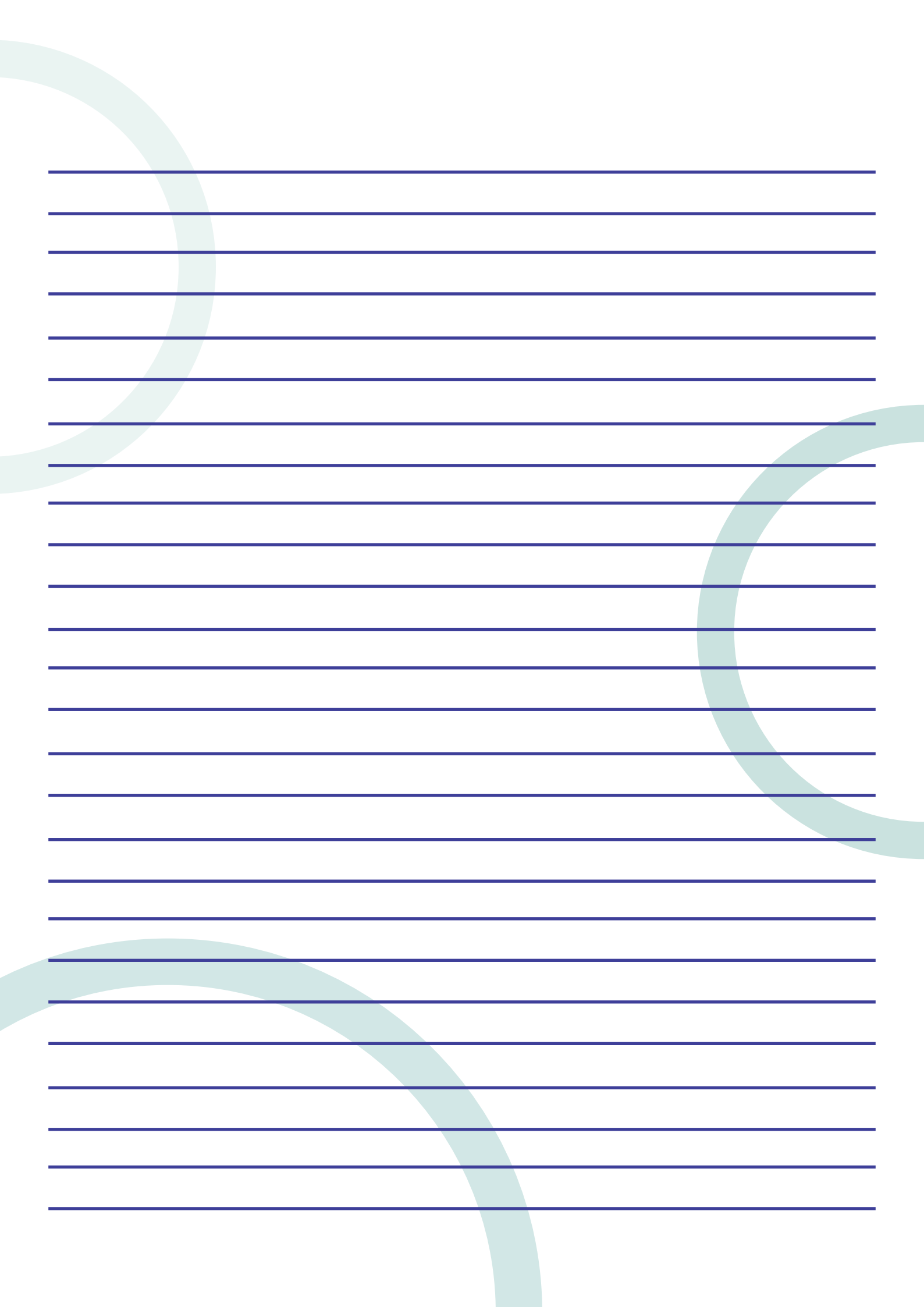


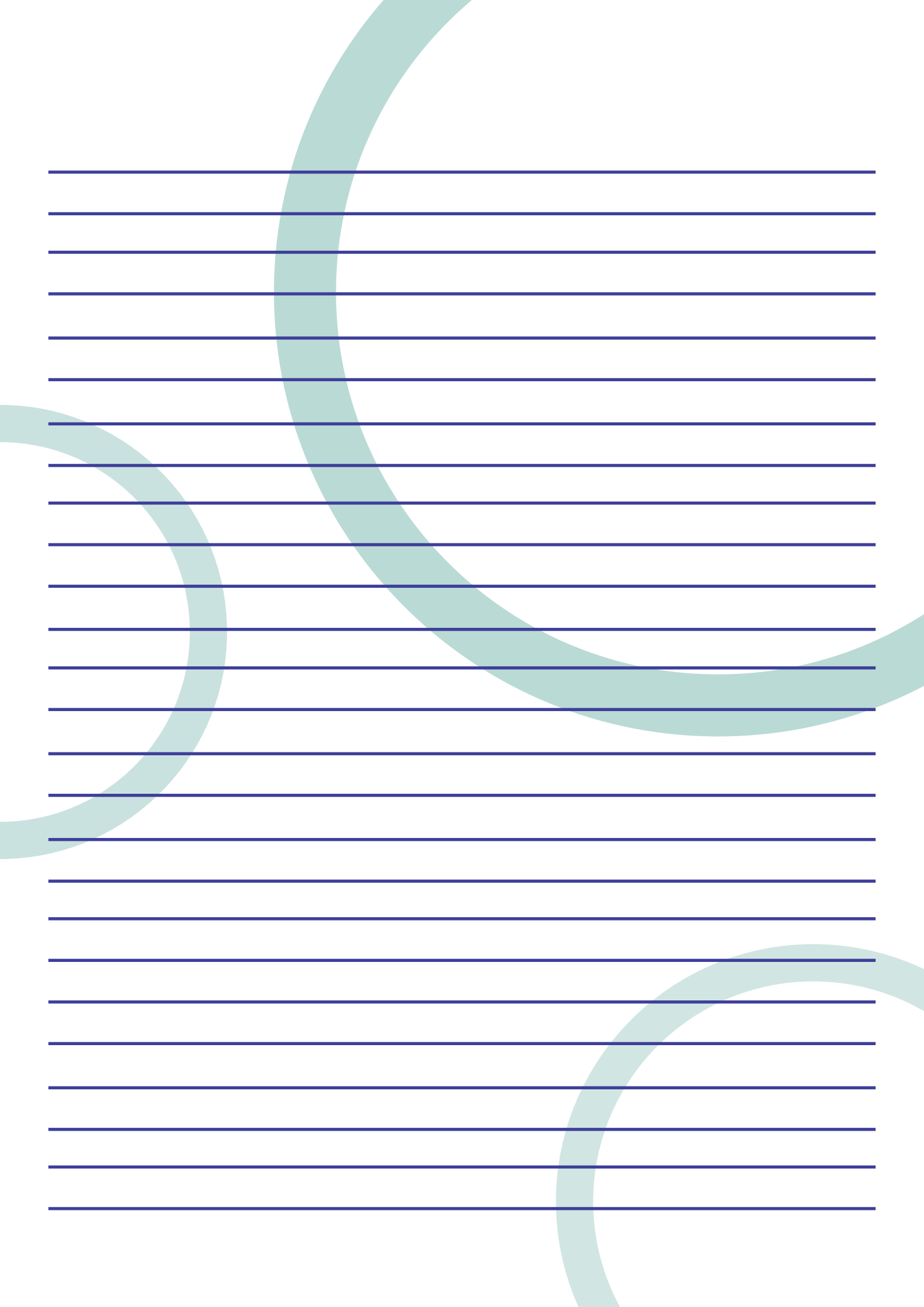
L'élaboration de recommandations à l'attention du ministre et des lycées dans le contexte du développement de la qualité des services est une nouvelle mission qui est à présent inscrite dans la loi. La démarche qualité a été initiée en 2006 par un groupe de travail interdisciplinaire composé d'assistants sociaux, d'éducateurs gradués et de psychologues qui a élaboré les premiers outils permettant aux services de mener des réflexions sur la qualité des pratiques mises en œuvre.

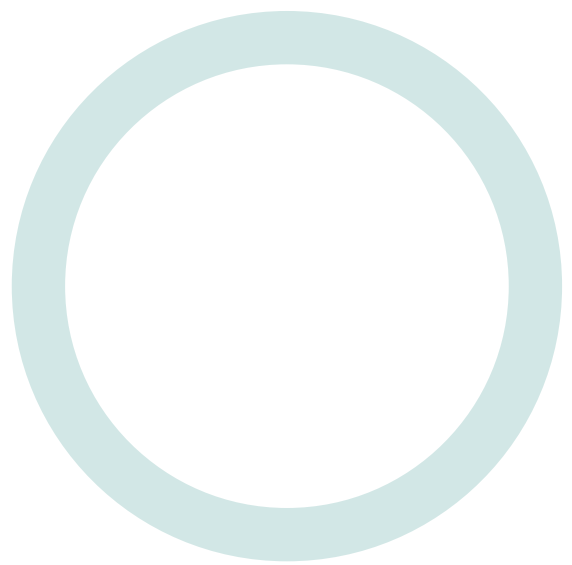
L'objectif de la démarche qualité est de perfectionner les outils nécessaires de garantir des pratiques professionnelles de haut niveau dans les domaines de l'autoanalyse et l'autoévaluation du travail, la documentation, la formation continue, la concertation avec les directions des lycées, l'analyse des besoins en matière de ressources à allouer et la définition d'objectifs annuels.











CePAS
Centre psycho-social et
d'accompagnement scolaires